



**SIVOM**  
du louhannais

35, Rue de la Quemine

71500 Branges

Tél : 03 85 76 09 77.

Mail : [direction@sivom-louhannais.fr](mailto:direction@sivom-louhannais.fr)

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public.

**Collecte et traitement des déchets.**

**Assainissement non collectif.**

## Année 2015

Ce rapport annuel a pour objet de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets et de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2015.

Conforme aux articles L2224-5, D2224-5, D2224-1 du code des collectivités territoriales (CGCT), aux annexes VI et XIII aux articles D. 2224-1, D. 2224-2 et D. 2224-3 du CGCT.

# SOMMAIRE

## Présentation du SIVOM du louhannais

### Le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (annexe XIII CGCT)

#### Préambule

#### **I. 1.- Indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets :**

- a) Territoire desservi.
- b) Collecte des déchets pris en charge par le service.
- c) Prévention des déchets ménagers et assimilés.

#### **I. 2.- Indicateurs techniques relatifs au traitement :**

- a) Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement.
- b) Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets.

#### **II.- Indicateurs financiers :**

- a) Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion.
- b) Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service.
- c) Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises.
- d) Modalités d'établissement de la redevance.
- e) Produits des droits d'accès pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises.
- f) Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus.
- g) Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation.
- h) Coût aidé et coût complet.

#### **III. - Synthèse**

### Service public de l'assainissement non collectif (annexe VI CGCT)

#### **A) Caractéristiques du service**

- 1) Organisation et mode de gestion
- 2) Population desservie (D301.0)
- 3) Mise en œuvre du service (D302.0)
- 4) Les prestations
- 5) Bilan de l'activité
- 6) Evaluation du taux de conformité (P301.3)

#### **B) Financement du service**

- 1) Tarif des divers contrôles
- 2) Tarif des prestations « entretien »
- 3) Tarif des prestations de « réhabilitation »
- 4) Recettes de l'activité 2015
- 5) Etat de la dette
- 6) Budget

## Présentation du SIVOM du louhannais

Le SIVOM est un EPCI, Etablissement Public de Coopération Intercommunal. À ce titre, il fonctionne comme une commune. Le président en est l'organe exécutif et le conseil communautaire est constitué de 96 membres (2 par commune / 4 pour Louhans-Chateaufort) en est l'organe délibérant.

Les décisions sont préparées par le président, débattues en bureau (12 conseillers) puis débattues à nouveau et votées en assemblée générale. Pour être adoptée une décision doit recueillir la majorité des voix. Pour certaines décisions importantes cette majorité est de 2/3 des membres présents au vote.

Le SIVOM (Syndicat à Vocations multiples) exerce les compétences "déchets" et "assainissement non collectif" en lieu et place de ses 47 communes membres.

L'effectif du SIVOM est fin 2015 de 38 agents, dont 33 au service "déchets" et 5 au service "assainissement non collectif". Un poste d'agent de contrôle avant collecte a été créé en 2015.

Le SIVOM exerce ses compétences sous forme de régie. Le service est donc assuré par des agents salariés du SIVOM\* et avec du matériel appartenant au SIVOM.

\* Sauf les 7 gardiens de déchèteries salariés d'une entreprise privée prestataire de service du SIVOM.

L'organigramme et l'historique du SIVOM sont consultables sur le site du SIVOM.

## Préambule

### Définitions indispensables pour savoir de quoi l'on parle :

Les déchets ménagers sont constitués par l'ensemble des déchets produits par les ménages.  
**Déchets ménagers = ordures ménagères résiduelles + déchets recyclables + déchets collectés en déchèteries**

#### Ordures ménagères résiduelles (OMr) :

Sont considérés comme ordures ménagères résiduelles tous les déchets qui proviennent de la préparation des aliments et du nettoyage des habitations et bureaux, les balayures et résidus divers.

#### Déchets recyclables :

Sont considérés comme déchets recyclables tous les déchets qui, après traitement, peuvent être réintroduits, dans le cycle de production d'un produit. Ces déchets recyclables sont :

- Emballages recyclables : les bouteilles transparentes en plastique (eau, jus de fruits, soda...), les bouteilles en plastique opaques (produits d'entretiens, lessives, lait...), les emballages métalliques (boîtes de conserves, canettes, barquettes en aluminium, les aérosols non toxiques), les emballages en carton, les suremballages en carton et boîtes en carton et les briques alimentaires.
- Journaux magazines : papiers (de bureau...), journaux, magazines, prospectus sans films plastiques.
- Verres en mélange : bouteilles, canettes, bocaux et pots en verre blanc ou de couleur

**Ordures ménagères = ordures ménagères résiduelles + déchets recyclables**

Les déchets collectés en déchèteries ne sont pas comptabilisés comme ordures ménagères, bien que provenant pour l'essentiel des ménages. La plupart de ces déchets sont recyclables ou valorisables. Une partie de ces déchets, ni recyclable, ni valorisable sont appelés déchets ultimes et sont enfouis.

DMS : déchets ménagers spéciaux = déchets dangereux des ménages

#### Déchets "assimilés aux déchets des ménages"

Sont considérés comme déchets "assimilés aux déchets des ménages" tous les déchets dont la nature est identique à celle des déchets ménagers mais produits par une activité professionnelles (commerçants, artisans...).

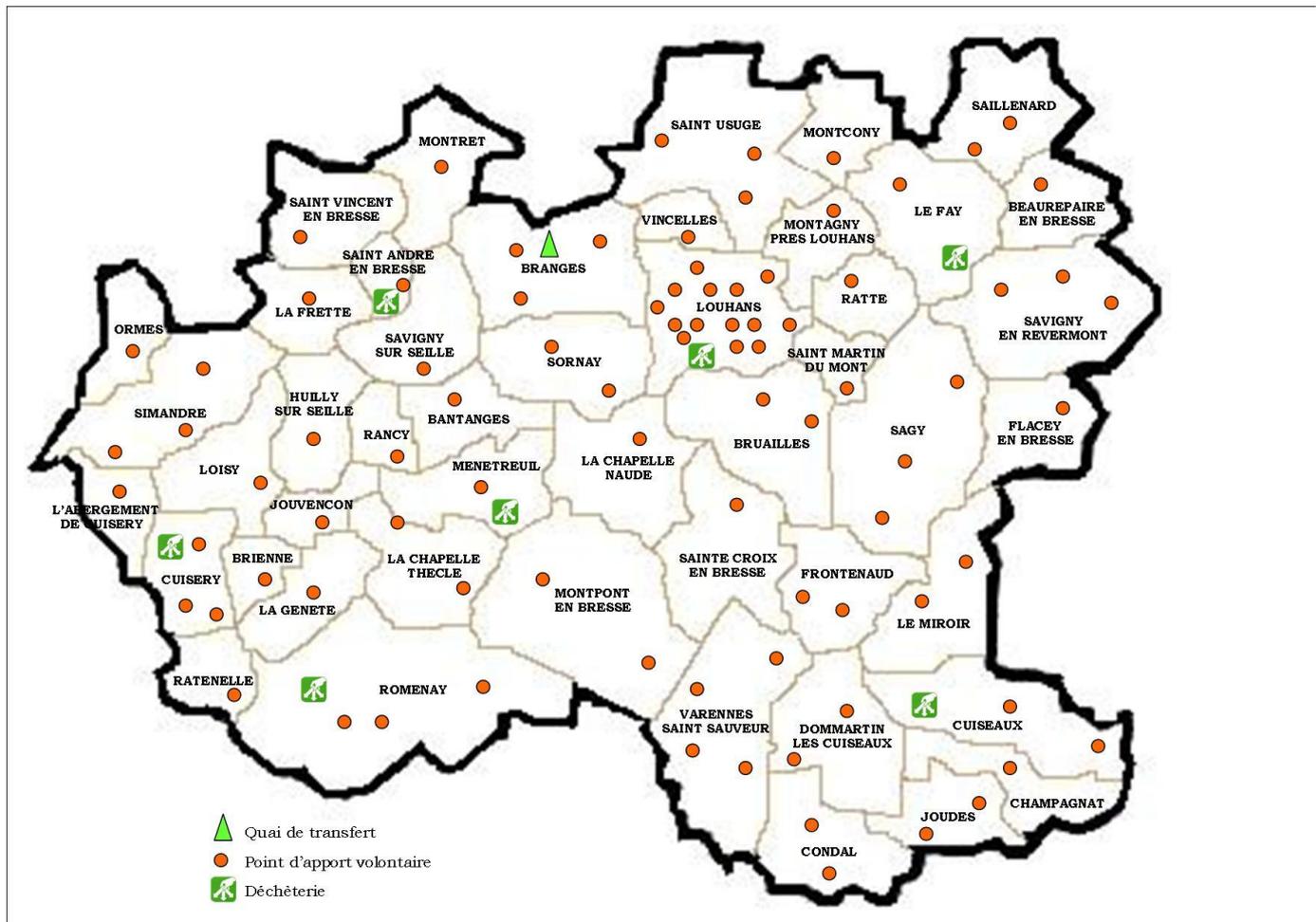
La circulaire du 18 mai 1977 mentionne que le service d'élimination des déchets "comprend aussi les déchets d'autres origines qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions techniques particulières et sans risques pour les personnes et l'environnement, dans les mêmes conditions que les déchets des ménages".

Le SIVOM accepte, sous conditions, les déchets assimilés des professionnels situés sur son territoire.

*Rappel : Article L541-2 du code de l'environnement. « Toute personne qui produit ou détient des déchets (...), est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination conformément aux dispositions du présent chapitre, dans des conditions propres à éviter lesdits effets. L'élimination des déchets comporte les opérations de collecte, transport, stockage, tri et traitement nécessaires à la récupération des éléments et matériaux réutilisables ou de l'énergie ».*

I. 1.- Indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets :

a) Territoire desservi :



Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples du Louhannais regroupe les 47 communes suivantes :

L'Abergement de Cuisery; Bantanges, Beaurepaire en Bresse, Branges, Brienne, Bruailles, Champagnat, La Chapelle-Naude, La Chapelle-Thècle, Condal, Cuiseaux, Cuisery, Dommartin les Cuiseaux, Flacey, Frontenaud, Huilly sur Seille, Joudes, Jouvençon, La Genète, La frette, Le Fay, Le Miroir, Loisy, Louhans-Chataurenaud, Ménetreuil, Montagny près Louhans, Montcony, Montpont en Bresse, Montret, Ormes, Rancy, Ratenelle, Ratte, Romenay, Sagy, Saillenard, Savigny sur seille, Savigny en Revermont, Simandre, Sornay, Saint André en Bresse, Sainte-Croix en Bresse, Saint Martin du Mont, Saint Usuge, Saint Vincent en Bresse, Varennes saint Sauveur, Vincelles.

La population INSEE du SIVOM est évaluée pour 2015 à 41 429 habitants (population municipale). Le service a quant à lui recensé 41 740 usagers du service dans son fichier de redevance.

### **b) Collecte des déchets pris en charge par le service :**

- Organisation de la collecte et évolutions prévisibles.

La collecte des déchets ménagers s'organise autour de trois pôles :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles.
- La collecte des déchets recyclables (Emballages, papiers, verre).
- La collecte en déchèterie.

#### **La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr):**

Cette collecte est réalisée en régie en porte à porte par nos camions bennes ordures ménagères. Les OMr sont vidées sur notre quai de transfert à Branges dans un compacteur qui permet le transfert des déchets dans des bennes fermées et étanches qui sont transportées au centre de traitement de Chagny par les agents et véhicules du SIVOM.

Les OMr sont collectées une fois par semaine sur l'ensemble du territoire.

Les centres villes de Louhans et Cuisery (Un peu plus de 525 foyers pour environ 830 habitants) sont collectés 2 fois par semaine.

Les déchets des professionnels assimilables aux déchets des ménages sont collectés par le SIVOM dans le cadre de ses tournées habituelles. En fonction de la nature de ces déchets et de leur quantité, le SIVOM accepte ou non de les prendre en charge.

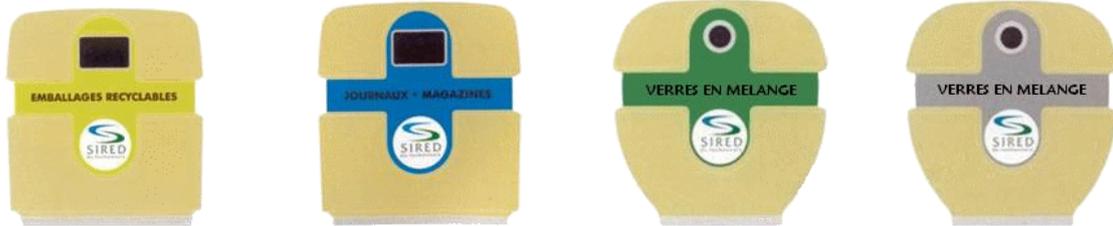
Le SIVOM facture environ 1 800 professionnels en plus des 20 000 foyers particuliers.

La collecte des OMr est réalisée en porte à porte. Il existe néanmoins des points de regroupement. En effet, de nombreuses voies du territoire ne sont pas empruntables avec un camion BOM dans des conditions de sécurités acceptables. Il est donc demandé à un certain nombre d'usagers de déposer leurs déchets à ces points de regroupement.

#### **La collecte des déchets recyclables (Emballages, papiers, verre) :**

Le syndicat a mis en place depuis octobre 1999, des points d'apport volontaire dans les communes. Aujourd'hui 93 points complets sont installés sur l'ensemble du territoire.

Chaque point comprend au minimum 1 bac jaune (emballages recyclables), un bac bleu (journaux magazines), un vert ou gris (verre). En plus de ces 93 points 5 points de collecte de journaux magazines sont installés seuls (enseignement et administration) ainsi que 8 points de collecte du verre (campings, piscine ...).



La collecte sélective des déchets recyclables est réalisée en régie. Les emballages recyclables transitent par le quai de transfert du SIVOM où ils sont compactés dans les bennes de transport avant d'être acheminés vers un centre de tri. Le tri des emballages recyclables (bac jaune) est confié à une entreprise privée, dans le cadre d'un marché de prestations de services. Le papier subi un tri sommaire effectué par les agents du SIVOM avant d'être transporté par le SIVOM à Lons le saunier où il est pris en charge par le recycleur qui le transporte à son usine de Golbey (88). Le verre est lui directement transporté par nos soins chez le recycleur à Chalon sur Saône.

La collecte des bacs est réalisée selon un planning prédéfini qui doit permettre de remédier aux pics d'activité, notamment à la saison estivale.

Pour améliorer la performance de collecte des emballages recyclables (ratio par habitant), le syndicat a mis en place à partir du 1<sup>er</sup> mars 2003 la collecte sélective en porte à porte pour les communes de Cuiseaux, Cuisery, Branges, Sornay, Louhans-Chateaufrenaud. Leurs habitants sont pourvus en sacs jaunes translucides collectés tous les quinze jours à domicile par les agents du SIVOM. Les bacs des points d'apport volontaire restent présents dans ces communes.

Pour ces cinq communes, des sacs jaunes sont distribués sur dans un local communal chaque année, accompagnés d'un calendrier de collecte.

Cette collecte est réalisée par un camion-benne, l'équipe est formée d'un chauffeur et d'un ripeur.

- Louhans et Chateaufrenaud sont collectées le mardi une semaine sur deux.
- Cuisery et Cuiseaux sont collectées le mercredi une semaine sur deux.
- Branges et Sornay, le jeudi une semaine sur deux.

Ce type de collecte concerne un peu plus de 6 500 foyers pour environ 13 000 habitants (soit 31% de l'ensemble de population syndicale)

Les professionnels ont accès aux points d'apport volontaire pour y déposer les déchets qui en relèvent.

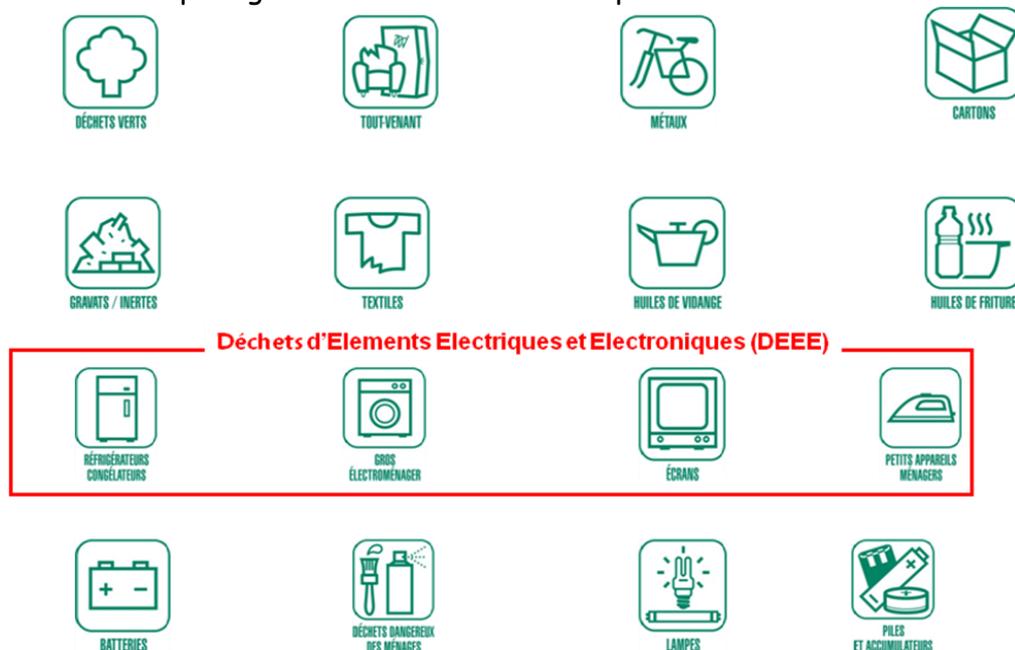
#### **La collecte en déchèterie :**

Le SIVOM gère sept déchèteries à LOUHANS, CUISEAUX, CUISERY (depuis Juillet 1995) et LE FAY, ST-ANDRE-EN-BRESSE, MENETREUIL (depuis Octobre 1999), ROMENAY depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Les déchèteries sont destinées à recevoir les déchets des ménages autres que les ordures ménagères, soit : les cartons, ferrailles, encombrants, huiles de vidange, huile de friture, batteries, piles, déchets ménagers spéciaux (DMS), gravats, déchets verts, déchets d'équipements électriques et électroniques, l'amiante en petites quantités.

Le règlement des déchèteries avec la liste précise des déchets acceptés ou refusés est sur le site du SIVOM.

## Tableau des pictogrammes des déchets acceptés :



Les déchèteries sont également ouvertes aux artisans et commerçants sous certaines conditions. Le SIVOM adhère à la charte régionale pour l'amélioration de l'accueil en déchèterie, des déchets des entreprises artisanales et des professionnels du bâtiment de Bourgogne. Cette charte est signée avec : L'ADEME, le Conseil Régional de Bourgogne, le Conseil General de La Côte D'or, le Conseil General de La Nièvre, le Conseil General de Saône et Loire, le Conseil General de l'Yonne, la Chambre Régionale de Métiers et de L'artisanat de Bourgogne, la CAPEB de Bourgogne, la Fédération Régionale du Bâtiment de Bourgogne.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2005, une facturation est appliquée, pour les professionnels, au-delà du 2<sup>ème</sup> m<sup>3</sup> et jusqu'à 5 m<sup>3</sup> par apport hebdomadaire quelle que soit la déchetterie utilisée. Les apports au-delà de 5 m<sup>3</sup> ne sont pas autorisés.

Les déchets apportés sont facturés au tarif de 15 €/m<sup>3</sup>. Les usagers professionnels doivent se faire connaître du gardien et signer le bon de prise en charge mentionnant le volume et la nature des déchets à facturer.

Les professionnels extérieurs au SIRED, ayant un chantier sur le secteur, seront facturés à partir du premier apport au tarif de 30 €/m<sup>3</sup> avec la même limite de 5 m<sup>3</sup> hebdomadaires.

- Les déchèteries sont construites sur des terrains appartenant aux communes ou communautés de communes, les infrastructures sont réalisées par le SIVOM qui en est propriétaire.

- Le gardiennage des déchèteries est assuré par une entreprise privée

- L'évacuation et le traitement des déchets collectés en déchèteries sont confiés à des entreprises privées dans le cadre d'un marché de prestations de services.

- Bilan des tonnages enlevés au cours de l'exercice considéré, et au cours du précédent exercice, par flux de déchets, en distinguant les déchets ménagers et les déchets assimilés, en quantités totales et rapportées au nombre d'habitants (population municipale) pour les déchets ménagers ;

	2014		2015		
Nbre hab INSEE	41 313	Ratios (Kg/hab/an)	41 429	Ratios (Kg/hab/an)	Évolution ratio 2014/2015
OMr	<b>7951,32</b>	<b>192,47</b>	<b>7735,62</b>	<b>186,72</b>	<b>-3,29%</b>
Emballages	<b>714,62</b>	<b>17,30</b>	<b>768,44</b>	<b>18,55</b>	<b>7,23%</b>
Papiers, JM	<b>1035,64</b>	<b>25,07</b>	<b>991,81</b>	<b>23,94</b>	<b>-4,50%</b>
Verre	<b>1672,9</b>	<b>40,49</b>	<b>1685,32</b>	<b>40,68</b>	<b>0,46%</b>
TOTAL Collecte sélective	<b>3423,16</b>	<b>82,86</b>	<b>3445,57</b>	<b>83,17</b>	<b>0,37%</b>
<b>TOTAL OM</b>	<b>11 374,48</b>	<b>275,32</b>	<b>11 181,19</b>	<b>269,89</b>	<b>-1,97%</b>
TOTAL déchèterie	<b>11 035,00</b>	<b>262,05</b>	<b>11 306,00</b>	<b>272,59</b>	<b>4,02</b>
<b>TOTAL</b>	<b>22 409,48</b>	<b>542,43</b>	<b>22 474,19</b>	<b>542,47</b>	<b>0,00</b>

### c) Prévention des déchets ménagers et assimilés :

Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010.

	2010		2011		2012		2013		2014		2015		évolution ratio 2014/2015	évolution ratio 2010/2015
Nbre hab	38 972	Ratios (Kg/hab/an)	38 816	Ratios (Kg/hab/an)	38 565	Ratios (Kg/hab/an)	39 102	Ratios (Kg/hab/an)	41 313	Ratios (Kg/hab/an)	41 429	Ratios (Kg/hab/an)		
OMr	<b>8087,6</b>	<b>207,52</b>	<b>8150,48</b>	<b>209,98</b>	<b>7958,66</b>	<b>206,37</b>	<b>7708,4</b>	<b>197,14</b>	<b>7951,32</b>	<b>192,47</b>	<b>7735,62</b>	<b>186,72</b>	<b>-2,99%</b>	<b>-10,02%</b>
Emballages	<b>572,08</b>	<b>14,68</b>	<b>588,48</b>	<b>15,16</b>	<b>610,5</b>	<b>15,83</b>	<b>643,38</b>	<b>16,45</b>	<b>714,62</b>	<b>17,30</b>	<b>768,44</b>	<b>18,55</b>	<b>7,23%</b>	<b>26,36%</b>
Papiers, JM	<b>1002,53</b>	<b>25,72</b>	<b>1086,58</b>	<b>27,99</b>	<b>1021,32</b>	<b>26,48</b>	<b>974,58</b>	<b>24,92</b>	<b>1035,64</b>	<b>25,07</b>	<b>991,81</b>	<b>23,94</b>	<b>-4,50%</b>	<b>-6,94%</b>
Verre	<b>1463,62</b>	<b>37,56</b>	<b>1533,7</b>	<b>39,51</b>	<b>1532,6</b>	<b>39,74</b>	<b>1576,72</b>	<b>40,32</b>	<b>1672,9</b>	<b>40,49</b>	<b>1685,32</b>	<b>40,68</b>	<b>0,46%</b>	<b>8,32%</b>
TOTAL Collecte sélective	<b>3038,23</b>	<b>77,96</b>	<b>3208,76</b>	<b>82,67</b>	<b>3164,42</b>	<b>82,05</b>	<b>3194,68</b>	<b>81,70</b>	<b>3423,16</b>	<b>82,86</b>	<b>3445,57</b>	<b>83,17</b>	<b>0,37%</b>	<b>6,68%</b>
<b>TOTAL OM</b>	<b>11125,83</b>	<b>285,48</b>	<b>11359,24</b>	<b>292,64</b>	<b>11123,08</b>	<b>288,42</b>	<b>10903,08</b>	<b>278,84</b>	<b>11374,48</b>	<b>275,32</b>	<b>11181,19</b>	<b>269,89</b>	<b>-1,97%</b>	<b>-5,46%</b>
TOTAL déchèterie	<b>9281,65</b>	<b>238,16</b>	<b>9939,17</b>	<b>256,06</b>	<b>10133</b>	<b>262,75</b>	<b>10171</b>	<b>260,11</b>	<b>10826</b>	<b>262,05</b>	<b>11293</b>	<b>272,59</b>	<b>4,02%</b>	<b>14,45%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>20407,48</b>	<b>523,64</b>	<b>21298,41</b>	<b>548,7</b>	<b>21256,08</b>	<b>551,18</b>	<b>21074,08</b>	<b>538,95</b>	<b>22200,48</b>	<b>537,37</b>	<b>22474,19</b>	<b>542,47</b>	<b>0,95%</b>	<b>3,60%</b>

La population syndicale a progressé de 0,3 %.

Il est notable que la quantité d'ordures ménagères résiduelles a fortement diminué et continue de décroître conformément aux objectifs du programme de prévention. Parallèlement la quantité de déchets recyclables croît, ce qui laisse présumer une meilleure qualité du tri.

Le point négatif est que la quantité globale de déchets ménagers produite reste relativement stable du fait de l'augmentation des apports en déchèteries.

## I. 2.- Indicateurs techniques relatifs au traitement :

### a) Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement :

- Localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant ;
- Nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets ;

	<u>Catégories de déchets</u>	<u>Unité de traitement et nature du traitement.</u>
OMr	Ordures ménagères résiduelles (collecte non sélective)	Elles sont transportées au centre de traitement des déchets ultimes du SMET Nord Est 71 situé à Chagny. Une partie est méthanisée, le reste est enfoui.
DECHETS RECYCLABLES	Emballages Recyclables :	Ils sont triés par matière au centre de tri de SITA Centre Est situé à Lons le Saunier, puis sont transportés vers les usines de recyclage.
	<b>Matériaux triés</b>	<b>Unités de valorisation.</b>
	- PET clair - PET foncé - PEHD - Acier - Aluminium - Briques alimentaires - Cartonnettes (EMR)	19 % chez Plastipak - France / 81% chez Régène Atlantique - France. 100 % chez Régène Atlantique - France. 49% chez Sire SPA - Italie / 51% chez Forever Plast - Italie 100% chez Derichebourg Purfer - France 100% chez Sirmet - France 100% chez Papierfabrik - Allemagne 100% Saica - Espagne
	Papiers, Journaux Magazines	Ils sont triés au SIVOM puis transférés au SIDOM de Lons ou ils sont rechargés et transportés à l'usine de recyclage Norsk Skog Golbey SA à Golbey (88).
	Les verres	Le verre est évacué pour être trié puis recyclé à l'usine de recyclage Veralia de Saint Gobain à Chalon sur Saône
	<u>Catégories de déchets</u>	<u>Unité de traitement et nature du traitement.</u>
DECHETERIES	Déchets verts	Ils sont transférés des 6 déchèteries vers la plate-forme de compostage d'Allériot par la société Bourgogne Déchets Service (Ruffey les Beaugues 21).
	Gravats	Ils sont transférés par le SIRED des 6 déchèteries vers le site de concassage à Branges de l'entreprise Marmont à Branges pour être transformés en matériaux de remblais.
	Cartons	Transport des bennes de cartons par l'entreprise Bresse Récup (Louhans 71) chez l'entreprise Desplat (Chalon sur Saône 71) pour emballage et étiquetage pour rechargement pour papeteries (5% Emin Leydier France / 95% Saica - Espagne)
	Ferraille	Transport des bennes de ferrailles par l'entreprise Bourgogne Déchets Service (Ruffey les Beaugues 21) pour broyage chez PURFER (Chalon sur Saône 71) ou (ACYCLEA Saint Apollinaire 21)
	Déchets Non Recyclables	Ils sont transférés par la société BDS des 7 déchèteries au centre de stockage des déchets ultimes du SMET Nord Est 71 situé à Chagny où ils sont enfouis.
	Bois	Il est transféré par Bresse récup' des 6 déchèteries vers la société Négoce Matériaux Recyclés de Bannans (25560), pour être transformés en plaquette pour chaufferie.
	Textiles	Collecte par l'entreprise Relais de saint Marcel.
	Déchets d'Eléments Electriques et Electroniques (DEEE)	Collecte sur les 7 déchèteries par des sociétés privées pour le compte de l'éco organisme Eco-système puis dirigés vers les usines de recyclage selon le type (Gros Electroménagers Froid, Gros Electroménagers hors Froid, Ecrans et Petits Appareils en mélange).
	Huile végétale	Collecte sur les 7 déchèteries par la société Edib de Longvic.
	Huiles minérales	Collecte sur les 7 déchèteries par la Sevia-Veolia et traitement par l'entreprise S H R U U de Brazey en plaine.
	Lampes à économie d'énergie	Collecte sur les 7 déchèteries avec regroupement au SIVOM du Louhannais puis collectés et traités par l'éco-organisme Recylum.
	Batteries	Collecte sur les 7 déchèteries par la société Bresse récup et traitement par l'entreprise Desplat.
	Piles	Collecte sur les 6 déchèteries par EPUR et traitement par l'entreprise COREPILE à Paris.
	DMS	Collecte sur les 7 déchèteries par la société ECODDS et traitement chez EDIB à Longvic.

## Taux de valorisation des déchets :

	<u>Catégories de déchets</u>	<u>Tonnages collectés</u>		<u>Tonnages valorisés</u>	<u>Taux de valorisation</u>
OMr	Ordures ménagères résiduelles (collecte non sélective)	7735,62		2477,31	32%
DECHETS RECYCLABLES	Emballages Recyclables :	768,44		372,37	Refus de tri global de 23 %
	<b>Matériaux triés</b>	<b>Collecté</b>	<b>Envoyé au recyclage</b>	<b>Valorisé</b>	<b>Valorisation sur envoyé au recyclage : 91,40 %</b>
	- PET clair	100	101,5	92,55	91,18 %
	- PET foncé	43	47,84	55,84	116,72 %
	- PEHD	78	40,41	40,41	100 %
	- Acier	113	83,53	83,53	100 %
	- Aluminium	12	5,47	5,47	100 %
	- Briques alimentaires	45	4,8	4,8	100 %
- Cartonnettes (EMR)	201	123,84	89,77	72,49 %	
- Refus de tri	176,44				
	Papiers, Journaux Magazines	992		992	100%
	Les verres	1685.32		1685.32	100 %
	<u>Catégories de déchets</u>	<u>Tonnages collectés</u>		<u>Tonnages valorisés</u>	<u>Taux de valorisation</u>
DECHETERIES	Déchets verts	3605		3605	100 %
	Gravats	1507		1507	100 %
	Cartons	582		562	96,56 %
	Ferraille	632		632	100 %
	Déchets Non Recyclables	2643		0	0 %
	Bois	1381		1381	100 %
	Textiles	152		152	100 %
	Déchets d'Éléments Electriques et Electroniques (DEEE)	439		439	100 %
	Huile végétale	3,50		3,50	100 %
	Huiles minérales	14,76		14,76	100 %
	Lampes à économie d'énergie	1,30		1,30	100 %
	Batteries	12		12	100 %
	Piles	5,60		5,60	100 %
	DMS	129		129	100 %

Taux de valorisation en déchèterie : 76,2 %

Taux de valorisation sur les recyclables collectés : 74,40%

Taux de valorisation sur OMr : 32%

- Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010.

En Tonnes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2015/2010	2015/2014
OMr	8087,6	8150,48	7958,66	7708,4	7951,32	7735,62		
DNR	2052	2142	2275	2339	2203	2643		
<b>Total</b>	<b>10 139,6</b>	<b>10 292,48</b>	<b>10233,66</b>	<b>10 047,4</b>	<b>10 154,32</b>	<b>10 378,62</b>	<b>+ 23,57%</b>	<b>+ 2,20 %</b>
Augmentation de la population :							+ 6,73 %	+ 2,81 %

**b) Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets :**

Réhabilitation de la plateforme du quai de transfert par réparation avec une résine étanche et résistante à la corrosion.

Le programme de prévention signé avec l'ADEME et le Conseil Départemental est arrivé à son terme fin 2015. Les agents en place pour assurer la prévention (un agent de communication et un maître composteur) restent en place (agents titulaires) et continuent leurs actions au sein du SIVOM.

## II.- Indicateurs financiers :

### a) Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion :

Le service public est exploité en régie comme vu précédemment au niveau des collectes des OMr et des déchets recyclables.

Le gardiennage des déchèteries est réalisé par un prestataire privé.

La collecte en déchèterie et le transport vers les recycleurs se fait par des sociétés privées dans le cadre de marchés publics, sauf la collecte et le transport des gravats.

Le recyclage des matériaux est confié à des entreprises privées.

Les OMr et les DNR sont emmenés au SMET Nord Est 71 à Chagny

La prévention est assurée par deux agents titulaires à temps complet.

### b) Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service, et modalités de financement y compris la répartition entre les différentes sources de financement :

Montant global des dépenses d'investissement : 513 575,35 dont 290 411,20 d'investissement réel, le reste étant constitué des remboursements d'emprunts (111 886,96 €) et d'opérations d'ordre.

Montant global des dépenses de fonctionnement : 3 999 765,89 dont 396 739 d'opérations d'ordre.

Sources de financement :

- Subvention d'investissement : 6 640,08 €
- Redevances des usagers : 3 122 322,63 €
- Produits des ventes de matériaux : 367 205 €
- Soutiens d'éco organismes : 592 809 €
- Subventions d'exploitation : 45 000 €
- Autres recette diverses : 66 548 €

### c) Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises :

Nature de la prestation	Montant HT de la prestation versée en 2015	Prestataire
Exploitation des déchèteries	190 807,00	Bourgogne Déchets Services / Beaune (21)
Enlèvement et traitement des Déchets verts	147 700,00	Bourgogne Déchets Services / Beaune (21)
Transport de DNR au SMET	98 904,00	Bourgogne Déchets Services / Beaune (21)
Enfouissement DNR	263 327,00	SMET Nord est 71 / Chagny (71)
Enlèvement et traitement des cartons	47 873,00	Bresse récup Louhans (71)
Enlèvement et traitement des DMS	53 071,00	EDIB / Longvic (21)
Enlèvement et traitement de l'amiante	9 618,00	EDIB / Longvic (21)
Enlèvement et traitement du bois	99 852,00	Bresse récup Louhans (71)
Tri des emballages recyclables	174 920,00	
Rechargement des journaux magazines	5 113,00	SYDOM du Jura / Lons le Saunier (39)
Enlèvement et traitement des gravats	11 106,00	Marmont SARL / Louhans (71)
Enfouissement OM	739 662,00	SMET Nord est 71 / Chagny (71)

## d) Modalités d'établissement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères:

Le calcul de la redevance se fait comme suit :

Pour les particuliers, elle est calculée en fonction du service rendu avec une part fixe par foyer et une part variable prenant en compte trois paramètres :

- la composition du foyer
- la nature de la collecte
- la fréquence de la collecte

Le prorata-temporis est calculé à partir du début du mois suivant la réalisation de l'évènement modifiant la composition du foyer. Toutes réclamations transmises avant le 31 décembre de l'année en cours sont prises en compte.

La tarification est articulée autour d'un tarif de base (voté en assemblée générale au moment du budget). Le tarif est décomposé en une partie fixe et une partie variable dépendante des trois paramètres énoncés plus haut. **Le taux de base est fixé à 117,51 € HT pour 2015.** Il était de 116,33 € en 2013 et 2014 et de 117,51 en 2012.

Exemple de calculs de redevance :

	PASSAGE UNE FOIS PAR SEMAINE				
	NOMBRE DE TAUX DE BASE PAR FOYER				
	FIXE	VOLUME	TOTAL	HT	TTC
Foyer 1 pers	0,5	0,350	0,850	99,88	109,87
Foyer 2 pers	0,5	0,500	1,000	<b>117,51</b>	129,26

	PASSAGE UNE FOIS PAR SEMAINE ET UN RECYCLABLE PAR QUINZAINE				
	NOMBRE DE TAUX DE BASE PAR FOYER				
	FIXE	VOLUME	TOTAL	HT	TTC
Foyer 1 pers	0,75	0,350	1,100	129,26	142,19
Foyer 2 pers	0,75	0,500	1,250	146,89	161,58

Pour les socioprofessionnels, c'est un forfait par activité professionnelle. Le nombre de salariés est pris en compte pour la facturation des artisans, commerçants, banques et assurances.

Les socioprofessionnels peuvent bénéficier d'un coefficient minoré sur présentation d'un justificatif d'élimination de leurs DIS (Déchets Industriels Spéciaux). Une exonération est possible si le justificatif prend en compte la globalité de leurs déchets.

Pour les gros producteurs (Etablissement scolaire du 2<sup>ème</sup> degré, EPHAD, ...) une redevance est votée chaque année en fonction du poids collecté estimé par le SIVOM. Ces usagers, qui sont assimilés aux ménages, peuvent à tout moment décider de ne plus profiter des services du SIVOM et opter pour une collecte par une entreprise professionnelle agréée.

Depuis 2009, le paiement de la redevance se fait en une fois dans l'année. L'utilisateur peut choisir le paiement par prélèvement automatique en 3 fois au 15 avril, 15 juillet et 15 septembre de chaque année ou le paiement par TIP en une fois.

Il est également possible de payer sa redevance par internet sur le site : [www.sivom-louhannais.com](http://www.sivom-louhannais.com)

#### e) Produits les déchets apportés directement par les entreprises:

Ce sont les produits des facturations pour les apports de professionnels en déchèterie, soit pour 2015 : 13 977 € HT.

#### f) Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets:

##### Soutiens éco emballage :

Soutiens eco-mobilier : 46 877 €

Soutiens eco-DDS : 5 455 €

Soutiens Ecofolio : 34 367 €

Soutiens OCAD3E : 38 377 €

Subvention prévention (Programme de prévention signé en 2009) : ADEME : 42 000 €, Conseil départemental 71 : 3 000

Subvention d'investissement de l'ADEME pour la création d'un local DMS à la déchèterie de Romenay en 2014 : 6640 €

#### g) Montant des recettes perçues au titre de la valorisation :

Flux de déchet concerné :	Recette sur vente des matériaux en € HT :
Acier	13 100,00
Plastique	59 221,00
Aluminium	715,00
Cartonnettes + Briques alimentaires	19 082,00
Verres	45 453,00
Journaux	91 248,00
Ferrailles	65 730,00
Cartons	54 375,00
Batteries	4 304,00
Total :	353 228 €

## h) - Coût aidé tous flux et Coût complet par étapes techniques:

		2015				2014				2013			
	Etapes techniques par flux de déchets	Coût complet		Coût aidé		Coût complet		Coût aidé		Coût complet		Coût aidé	
		Coût tonne	Coût Habitant	Coût tonne	Coût Habitant	Coût tonne	Coût Habitant	Coût tonne	Coût Habitant	Coût tonne	Coût Habitant	Coût tonne	Coût Habitant
Ordures Ménagères résiduelles	2015												
	Collecte OM	122,88	22,77	118,56	21,97	120,87	23,16	116,65	22,35	128,22	24,99	124,38	24,24
	transfert OM	14,63	2,71	14,63	2,71	15,90	3,05	15,90	3,05	16,40	3,20	16,40	3,20
	Enfouissement	106,03	19,65	106,03	19,65	111,74	21,41	111,74	21,41	89,79	17,50	89,79	17,50
	Prévention/com	8,97	1,66	5,96	1,10	8,51	1,63	3,98	0,76	6,37	1,24	2,19	0,43
	<b>Total</b>	<b>252,51</b>	<b>46,79</b>	<b>245,18</b>	<b>45,43</b>	<b>257,01</b>	<b>49,24</b>	<b>248,26</b>	<b>47,57</b>	<b>240,78</b>	<b>46,93</b>	<b>232,75</b>	<b>45,37</b>
	<b>Quantité</b>	<b>7 735,00</b>				<b>7 951,00</b>				<b>7 708,00</b>			
Recyclable jaune	2015												
	Précollecte	2,38	0,44	24,01	0,44	25,64	0,44	25,64	0,44	23,83	0,39	23,83	0,39
	Collecte	21,86	4,05	220,15	4,05	209,27	3,60	209,27	3,60	236,92	3,85	236,92	3,85
	transfert	5,74	1,06	57,81	1,06	43,13	0,74	43,13	0,74	42,24	0,69	42,24	0,69
	Traitement	25,07	4,65	-468,94	-8,63	351,21	6,04	-344,97	-5,94	355,08	5,77	-501,70	-8,16
	Prévention/com	2,03	0,38	13,87	0,26	21,54	0,37	10,95	0,19	17,84	0,29	7,27	0,12
	<b>Total</b>	<b>574,91</b>	<b>10,58</b>	<b>-153,10</b>	<b>-2,82</b>	<b>650,79</b>	<b>11,20</b>	<b>-55,99</b>	<b>-0,96</b>	<b>675,91</b>	<b>10,99</b>	<b>-191,44</b>	<b>-3,11</b>
<b>Quantité</b>	<b>768,00</b>				<b>714,00</b>				<b>643,00</b>				
Verre	2015												
	Précollecte	1,31	0,24	6,02	0,24	6,06	0,24	6,06	0,24	5,46	0,22	5,46	0,22
	Collecte PAV	7,39	1,37	33,91	1,37	34,15	1,38	34,15	1,38	29,21	1,16	29,21	1,16
	transfert PAV	3,93	0,73	18,05	0,73	16,84	0,68	16,84	0,68	17,84	0,71	17,84	0,71
	Traitement	0,00	0,00	-35,64	-1,44	0,00	0,00	-33,92	-1,37	0,00	0,00	-33,19	-1,32
	Prévention/com	0,47	0,09	1,33	0,05	1,95	0,08	0,76	0,03	1,42	0,06	0,42	0,02
	<b>Total</b>	<b>60,12</b>	<b>2,43</b>	<b>23,67</b>	<b>0,96</b>	<b>59,00</b>	<b>2,38</b>	<b>23,89</b>	<b>0,96</b>	<b>53,93</b>	<b>2,15</b>	<b>19,73</b>	<b>0,79</b>
<b>Quantité</b>	<b>1 685,00</b>				<b>1 673,00</b>				<b>1 577,00</b>				
Papier	2015												
	Précollecte	0,73	0,13	5,66	0,13	5,42	0,14	5,42	0,14	4,77	0,12	4,77	0,12
	Collecte PAV	4,38	0,81	34,12	0,81	18,06	0,45	18,06	0,45	21,00	0,52	21,00	0,52
	transfert PAV	2,82	0,52	21,95	0,52	11,63	0,29	11,63	0,29	0,00	0,00	0,00	0,00
	Traitement	0,73	0,14	-122,12	-2,90	4,88	0,12	-91,67	-2,29	58,50	1,44	-24,40	-0,60
	Prévention/com	0,32	0,06	1,61	0,04	1,37	0,03	0,59	0,01	2,34	0,06	1,04	0,03
	<b>Total</b>	<b>69,92</b>	<b>1,66</b>	<b>-58,79</b>	<b>-1,40</b>	<b>41,37</b>	<b>1,03</b>	<b>-55,96</b>	<b>-1,40</b>	<b>86,61</b>	<b>2,14</b>	<b>2,42</b>	<b>0,06</b>
<b>Quantité</b>	<b>992,00</b>				<b>1 036,00</b>				<b>975,00</b>				
Déchèteries	<b>Déchetterie</b>	Coût tonne	Coût Habitant	Coût tonne	Coût Habitant	Coût tonne	Coût Habitant	Coût tonne	Coût Habitant	Coût tonne	Coût Habitant	Coût tonne	Coût Habitant
	Collecte	61,08	11,32	41,84	11,32	44,00	11,70	44,00	11,70	45,58	11,63	45,58	11,63
	Traitement non dangereux	95,85	17,76	44,59	12,06	70,45	18,73	56,16	14,93	64,21	16,39	54,18	13,83
	Traitement Dangereux	9,05	1,68	6,20	1,68	5,59	1,49	5,59	1,49	8,98	2,29	8,98	2,29
	Prévention/com	6,12	1,13	2,91	0,79	4,11	1,09	2,10	0,56	3,23	0,82	1,33	0,34
	<b>Total</b>	<b>117,88</b>	<b>31,89</b>	<b>95,53</b>	<b>25,85</b>	<b>124,15</b>	<b>33,01</b>	<b>107,85</b>	<b>28,68</b>	<b>122,00</b>	<b>31,14</b>	<b>110,07</b>	<b>28,10</b>
	<b>Quantité</b>	<b>11 293,00</b>				<b>11 035,00</b>				<b>10 094,00</b>			
<b>DASRI</b>					<b>DASRI</b>		<b>DASRI</b>						
		0,00		0,00		0,04		0,04		0,19		0,18	
<b>Habitants pris en compte</b>						<b>Habitants pris en compte</b>				<b>Habitants pris en compte</b>			
<b>41 740</b>		<b>Coût aidé final</b>		<b>68,02</b>	<b>41 498</b>	<b>Coût aidé final</b>		<b>74,89</b>	<b>39 544</b>	<b>Coût aidé final</b>		<b>71,38</b>	

Le coût complet et l'ensemble des dépenses mobilisées pour la collecte et le traitement d'un déchet. Le coût aidé tient compte des recettes (vente de produit, soutien, subvention etc.) liées au déchet.

Coût aidé = cout complet - recettes. C'est ce qui reste à financer par l'usager.

Après une hausse des coûts de 2013 à 2014, en 2015 l'ensemble des coûts subit une baisse. Sauf pour le papier, ou la nouvelle organisation mise en place avait permis une baisse du coût dès 2014. Coût qui reste stable en 2015.

Pour les OMr, la baisse s'explique par la réorganisation en interne qui a permis de gagner une tournée par semaine entraînant mécaniquement une baisse du coût.

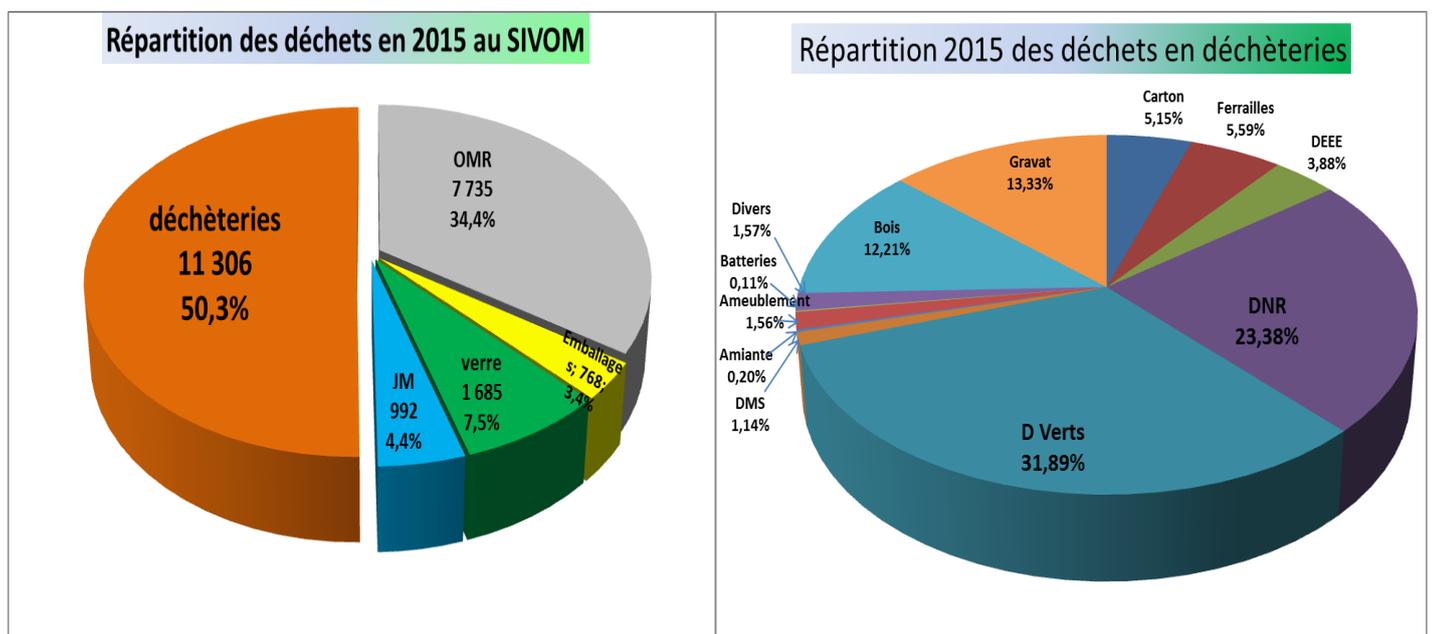
En ce qui concerne le recyclable du bac et des sacs jaunes, le SIVOM a d'une part réalisé une économie grâce au renouvellement du marché sur le tri qui a permis une nette économie en changeant de prestataire début 2015. D'autre part, les retours d'éco-emballages ont été supérieurs aux prévisions.

Pour le verre et le papier les conditions étant identique, le coût a été maintenu par rapport à 2014.

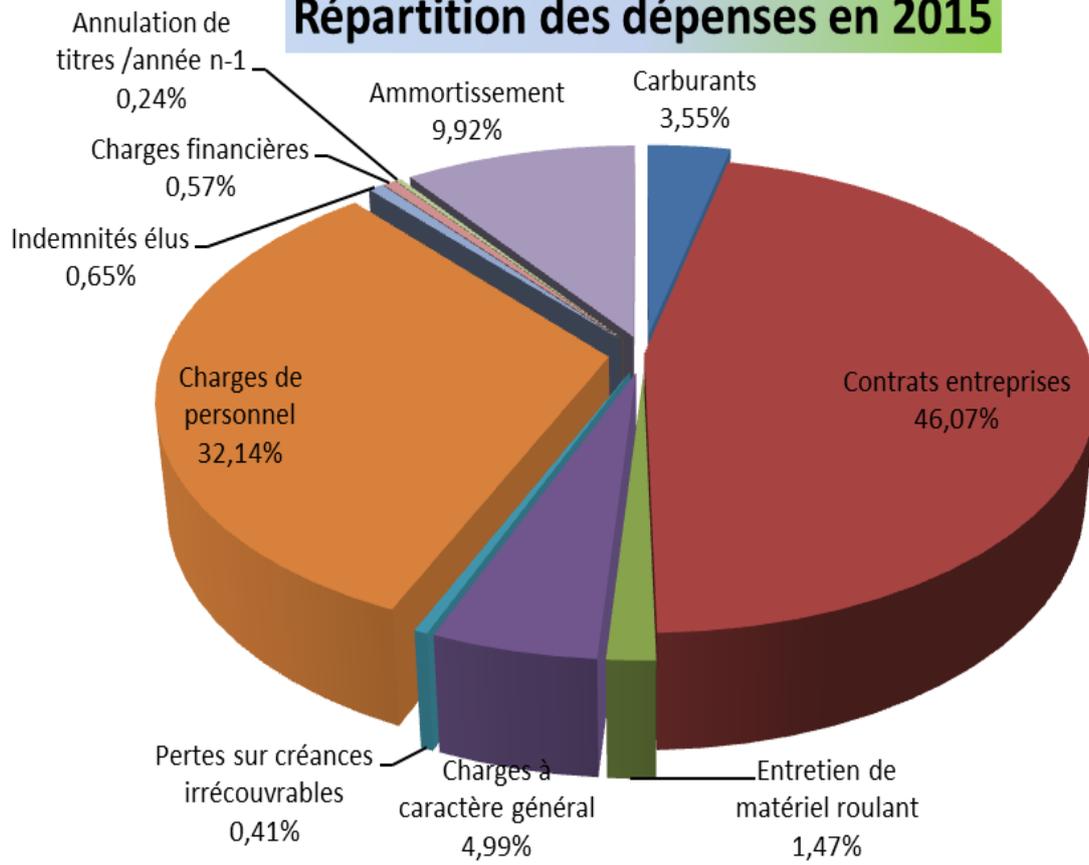
Le marché des déchèteries, renouvelé pour début 2015 a été une autre source d'économie, avec des tarifs plus intéressants qu'en 2014. Par ailleurs, le fait de prendre l'entretien des déchèteries en régie, en ne laissant que le gardiennage à BDS a permis une économie de plus de 20 000 euros.

On constate donc que le coût final à l'habitant pour 2015 est en forte diminution par rapport à 2014. Néanmoins, cette tendance favorable, due à la conjonction de plusieurs événements décrits plus haut, ne sera sans pas renouvelable à l'infini.

### III Synthèse :



## Répartition des dépenses en 2015



## Coût aidé du service par étape technique et par habitant en 2015 en € HT:

OMR	Coût Habitant
Collecte OM	21,97
transfert OM	2,71
Enfouissement	19,65
Prévention/communication	1,10
<b>Total</b>	<b>45,43</b>
Quantité	7 735,00

Recyclable jaune	
2012	Coût Habitant
Pré-collecte	0,44
Collecte	4,05
transfert	1,06
Traitement	8,63
Prévention/communication	0,26
<b>Total</b>	<b>-2,82</b>
Quantité	768,00

Signifie que le service est excédentaire sur la collecte et le traitement des déchets d'emballage recyclables.

Verre	
2012	Coût Habitant
Pré-collecte	0,24
Collecte PAV	1,37
transfert PAV	0,73
Traitement	-1,44
Prévention/communication	0,05
<b>Total</b>	<b>0,96</b>
Quantité	1 685,00

Journaux Magazines	
2012	Coût Habitant
Pré-collecte	0,14
Collecte PAV	0,81
transfert PAV	0,52
Traitement	-2,90
Prévention/communication	0,04
<b>Total</b>	<b>-1,40</b>
Quantité	992,00

Signifie que le service est excédentaire sur la collecte et le traitement du papier.

Déchetteries	Coût Habitant
Collecte	11,32
Traitement Non Dangereux	12,06
Traitement Dangereux	1,68
Prévention/communication	0,79
<b>Total</b>	<b>25,85</b>
Quantité	11 329,00

**Coût total par habitant : 68,02**

# Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Conforme à l'annexe VI aux articles [D. 2224-1](#), [D. 2224-2](#) et [D. 2224-3](#) du CGCT



## SOMMAIRE

### A) Caractéristiques du service

- 1) Organisation et mode de gestion
- 2) Population desservie (D301.0)
- 3) Mise en œuvre du service (D302.0)
- 4) Les prestations
- 5) Bilan de l'activité
- 6) Evaluation du taux de conformité (P301.3)

### B) Financement du service

- 1) Tarif des divers contrôles
- 2) Tarif des prestations « entretien »
- 3) Tarif des prestations de « réhabilitation »
- 4) Recettes de l'activité 2015
- 5) Etat de la dette
- 6) Budget

## A) Caractéristiques du service :

### 1) Organisation et mode de gestion :

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est composé de 5 agents ; 1 agent administratif et 4 techniciens. Tous les contrôles effectués par le service sont réalisés en régie directe.

### 2) Population desservie :

Le service intervient sur 47 communes :

L'Abergement de Cuisery, Bantanges, Beaurepaire en Bresse, Branges, Brienne, Bruailles, Champagnat, La Chapelle Naude, La Chapelle Thècle, Condal, Cuiseaux, Cuisery, Dommartin Les Cuiseaux, Le Fay, Flacey en Bresse, La Frette, Frontenaud, Le Genête, Huilly sur Seille, Joudes, Jovençon, Loisy, Louhans-Chateaufrenaud, Ménetreuil, Le Miroir, Montagny Près Louhans, Montcony, Montpont en Bresse, Montret, Ormes, Rancy, Ratenelle, Ratte, Romenay, Sagy, Saillenard, Saint André en Bresse, Sainte Croix en Bresse, Saint Martin du Mont, Saint-Usuge, Saint Vincent en Bresse, Savigny en Revermont, Savigny sur Seille, Simandre, Sornay, Varennes Saint Sauveur, Vincelles.

Le nombre d'habitations desservies par le service est estimé à près de 11 000 et le nombre d'habitants desservis est évalué à 23 000.

### 3) Mise en œuvre du service :

	Action effective	Nombre de points	Points obtenus
<b>Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif :</b>			
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	OUI	20	20
Application d'un règlement de service approuvé par délibération	OUI	20	20
Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012.	OUI	30	30
Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 2012.	OUI	30	30
<b>Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif :</b>			
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	OUI	10	10
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	NON	20	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	OUI	10	10
<b>TOTAL</b>		<b>140</b>	<b>120</b>

#### 4) Les prestations:

##### Le contrôle périodique de bon fonctionnement :

Le diagnostic des installations d'assainissement non collectif s'est achevé au 31 décembre 2012.

Depuis le 1er janvier 2013, le SPANC a démarré les contrôles périodiques de bon fonctionnement. Ces derniers devront être achevés au 31 décembre 2020, soit une période de 8 ans délibérée par l'assemblée générale du SIVOM. Les premières habitations, qui seront vues, sont celles ayant eu un avis défavorable au diagnostic.

##### Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées :

Cette mission est assurée en régie depuis la création du service. Lorsque des travaux de mise en place d'un assainissement (neuf ou réhabilitation) sont entrepris, le propriétaire déclare son projet au SPANC. Ce dernier effectue un contrôle de conception avant le début des travaux pour validation du projet (implantation du dispositif, dimensionnement, adaptation au terrain...), puis un contrôle de bonne exécution lorsque les travaux sont achevés (avant le remblaiement).

##### Le contrôle dans le cadre d'une vente :

Depuis le 1er janvier 2011, dans le cadre d'une vente, le propriétaire doit fournir un rapport du SPANC daté de moins de 3 ans. En cas de non-conformité de l'installation, l'acquéreur est chargé de la mise en conformité dans un délai de 1 an.

##### La vidange des fosses :

Depuis septembre 2009, le SPANC propose aux usagers, via un prestataire agréé, la vidange de leur ouvrage d'assainissement non collectif à tarifs préférentiels.

##### L'étude à la parcelle :

Le SPANC a choisi de mettre en œuvre la compétence « animation des opérations collective de réhabilitation » afin de pouvoir redistribuer les subventions allouées aux particuliers éligibles. Dans ce cadre, l'agence de l'eau demande à ce que soit réalisée une étude à la parcelle. Le SPANC "achète" la prestation à une entreprise privée par marché public afin d'obtenir un tarif préférentiel et la refacture à l'usager.

#### 5) Bilan de l'activité :

##### Les contrôles :

	2015
Contrôle de la conception du neuf	57
Contrôle de la conception des réhabilitations	164
Contrôle de bonne exécution du neuf	38
Contrôle de bonne exécution réhabilitation	126
Contrôle de bon fonctionnement	1 225
Contrôle diagnostic de l'existant	484
TOTAL	2 094

Parmi les 1 225 contrôles périodiques de bon fonctionnement effectués en 2015, 247 contrôles ont été sollicités par les particuliers dans le cadre de la vente d'un bien immobilier.

## Les vidanges :

Années	Vidanges programmées	Vidanges urgentes	Total vidanges effectuées
2013	384	57	441
2014	462	33	482
2015	708	50	743

En 2015, 261 vidanges ont été effectuées en plus par rapport à 2014, soit 54% d'augmentation.

## 6) Evaluation du taux de conformité :

Depuis le 1er janvier 2013, la grille d'évaluation appliquée est celle issue de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Situation de conformité des installations contrôlées depuis la création du service	Nombre d'installations d'ANC
Installations jugées NON-CONFORMES et présentant un risque avéré ou absence d'installation	1 521
Installation jugées NON-CONFORMES sans risque avéré.	7 633
Installation jugées CONFORMES ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité.	2 196
TOTAL	11 350

Sur le territoire du SIVOM du Louhannais, environ 87% des installations sont jugées conformes ou ne présentant pas de risque avéré.

## B) Financement du service :

### 1) Tarif des divers contrôles réalisés en régie :

Date de la délibération	Type de contrôle	Tarif HT
26.06.2012	Contrôle conception et réalisation	185,05
26.06.2012	Contrôle périodique de bon fonctionnement	112,15
30.01.2013	Majoration refus de contrôle périodique	224,30

### 2) Tarif des prestations « entretien » :

Le SPANC "achète" la prestation à une entreprise privée par marché public et la refacture à l'usager.

Prestation commandée <b>Tarifs valables pour commande avant le 31/12/2015</b>	Prix en € TTC (TVA : 10 %)* Logement de plus de 2 ans		Prix en € TTC (TVA :20%)* Autre cas	
	Prestation programmée	Prestation urgente	Prestation programmée	Prestation urgente
Intervention sur une installation d'un volume inférieur ou égal à 2 000 litres / Y compris, le cas échéant, bac dégraisseur et poste de relevage.	101,77 <input type="checkbox"/>	236,45 <input type="checkbox"/>	111,02 <input type="checkbox"/>	257,94 <input type="checkbox"/>
Intervention sur une installation d'un volume compris entre 2000 et 5 000 litres / Y compris, le cas échéant, bac dégraisseur et poste de relevage.	115,14 <input type="checkbox"/>	262,15 <input type="checkbox"/>	125,60 <input type="checkbox"/>	285,98 <input type="checkbox"/>
Par m3 supplémentaire au-delà de 5 000 litres	17,48 <input type="checkbox"/>	17,48 <input type="checkbox"/>	19,07 <input type="checkbox"/>	19,07 <input type="checkbox"/>
Vidanges et nettoyage d'un bac dégraisseur seul tous volumes (Hors professionnels)	84,30 <input type="checkbox"/>	84,30 <input type="checkbox"/>	91,97 <input type="checkbox"/>	91,97 <input type="checkbox"/>
Débouchage canalisations diverses dans le cadre d'un déplacement pour une intervention d'entretien sur une fosse et/ou bac dégraisseur - Tarification horaire (à compter du début de l'intervention de débouchage chez l'usager)	101,77 <input type="checkbox"/> par heure (toute heure commencée est due)	101,77 <input type="checkbox"/> par heure (toute heure commencée est due)	111,02 <input type="checkbox"/> par heure (toute heure commencée est due)	111,02 <input type="checkbox"/> par heure (toute heure commencée est due)
Dégagement d'un regard de visite non accessible	84,30 <input type="checkbox"/>	84,30 <input type="checkbox"/>	91,97 <input type="checkbox"/>	91,97 <input type="checkbox"/>
Déplacement sans intervention	51,40 <input type="checkbox"/>	51,40 <input type="checkbox"/>	56,08 <input type="checkbox"/>	56,08 <input type="checkbox"/>

### 3) Tarif des prestations de « réhabilitation » :

Le SPANC "achète" la prestation à une entreprise privée par marché public et la refacture à l'usager. L'étude à la parcelle est rendue obligatoire par l'agence de l'eau pour toute demande de subvention de la part de l'usager.

Etude particulière à la parcelle pour le choix et le dimensionnement de la filière : 275 € HT

### 4) Recettes de l'activité 2015 :

Contrôles conception et réalisation	39 416 € HT
Contrôles périodiques de bon fonctionnement	189 534 € HT
Refus de visite	4 149,60€ HT
Vidanges	79 464 € HT
Etudes	38 224,90 € HT
TOTAL des recettes issues des usagers	350 788,50€ HT
Subvention de l'agence de l'eau pour les contrôles	35 680 € HT
Prime de l'agence de l'eau pour le suivi des réhabilitations	5 750 € HT
TOTAL	392 218,50€ HT

En plus de ces recettes, 177 000 € de subventions ont été reversés au SPANC par l'agence de l'eau. Cette somme a été versée préalablement par le SPANC aux usagers au titre des opérations de réhabilitation.

### 5) Etat de la dette :

Au 31 décembre 2015, aucun emprunt n'est en cours.

### 6) Budget :

Le compte administratif 2015 fait ressortir un montant global des dépenses de fonctionnement de 515 719,45 € HT pour un montant de recettes de 576 224,92 € HT (dont 4 630,54 € HT d'excédent reporté de 2014), soit un résultat annuel positif de 60 505,47 € HT.

Le montant global des dépenses d'investissement en 2015 s'élève 13 540,41 € HT pour un montant de recettes de 36 505,17 € HT (dont 18 893,80 € HT d'excédent reporté de 2014) soit un résultat positif de 22 964,76 € HT.